

Règlement du Championnat de France Féminin de Match Racing



1. Organisation :

Le Championnat de France Féminin de Match Racing sera organisé du 23 au 25 novembre 2018 par l'AMRA Antibes. Cette épreuve décerne le titre de « Champion de France Féminin Match Racing – 2018 ». Cette Compétition sera courue sur des First Class 7.5.

2. Fonctionnement :

Le Championnat de France Féminin de Match Racing est réservé :

- aux équipages français exclusivement féminins, invités par la Commission Nationale Match Racing en accord avec le club organisateur. Les demandes d'invitation devront être envoyées au club organisateur et en copie au Département Habitable de la FFVoile (habitable@ffvoile.fr), au plus tard le 15 octobre 2018.

3. Inscription :

→ Au Championnat de France Féminin de Match Racing 2018 :

Les dossiers d'inscription des équipages invités devront être envoyés au plus tard 10 jours après leur confirmation d'invitation à l'AMRA Antibes.

→ Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Féminin Match Racing :

- fiche d'inscription dûment complétée
- chèque de constitution de dossier (inscription sur place) : **280 € par équipage**
- le chèque de caution matériel

Montant cf avis de course

Dossier à envoyer à :

Association Match Racing Antibes
Pôle Voile Match Racing – AMRA
CREPS Sud Est Antibes BP 47 – Avenue du 11 novembre - 06601 Antibes Cédex
Mail : contact@matchraceantibes.fr – Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>

4. Equipage :

1.1 Le nombre de personnes à bord est défini dans l'avis de course de l'épreuve mais ne pourra pas être inférieur à 3 équipières et supérieur à 5 équipières. Le poids maximum de l'équipage (barreuse inclus) est fixé à 272 kg.

1.2 Toute équipière devra posséder une licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition (licence Club FFVoile mention « compétition »),

ou :

- d'une licence Club FFVoile (mention « adhésion » ou « pratique ») accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Une barreuse sélectionnée ne pourra être remplacée que pour raison grave, à l'appréciation de la Commission Nationale Match Racing. En cas de désistement d'une barreuse sélectionnée, la Commission Nationale Match-Racing pourra désigner une barreuse remplaçante.

Pour obtenir un N° d'identification World Sailing, consultez le site World Sailing :

<http://www.sailing.org/sailors/index.php>

Dans la page ainsi obtenue, cliquer sur le pictogramme :



(en haut à droite)

5. Règles applicables :

Le Championnat de France Féminin Match Racing est régi par :

- les règles World Sailing, les prescriptions de la FFVoile,
- le présent règlement, les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection,
- Conformément à la régulation 20 World Sailing « code de publicité », tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

Les concurrents peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.